

# Message du Conseil d'administration de votre Fonds

---

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Jour de valorisation de votre Compartiment passe du mercredi au mardi et que, en fonction de la Classe d'Actions dans laquelle vous avez investi, des changements de timing sont également possibles en ce qui concerne la notification des souscriptions, rachats et conversions et le règlement.

Les détails complets, y compris concernant la raison de ces changements, sont fournis à la page suivante. Par ailleurs, la date à laquelle ces derniers prendront effet est fixée au 16 mai 2024 (la « Date d'entrée en vigueur »).

Sauf si le contexte l'exige autrement, les termes en majuscules utilisés mais non définis dans le présent avis auront la signification qui leur est donnée dans le Prospectus.

**Vous disposez de deux options, exposées ci-après.**



**Jacques Elvinger**

*Pour le Conseil d'administration*

### Modifications apportées au Prospectus - ordres acceptés jusqu'aux dates limites indiquées dans la section Modifications ci-après

#### Vos options

1. Si vous acceptez ces modifications, aucune action n'est requise de votre part.
2. Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

**Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier.** Ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

**Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat ne vous sera imputée.**

#### Les modifications

Date d'entrée en vigueur	16 mai 2024
Date limite de réception des ordres de rachat	15 mai 2024 à 14 h 30 (CET)

#### Le Fonds

Nom	Private Bank Funds I
Forme juridique	SICAV
Type de fonds	OPCVM
Siège social	6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Téléphone	+352 34 10 1
Fax	+352 2452 9755
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)	B 114 378
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

### Private Bank Funds I

#### Motif des changements

Les changements apportés au niveau du Jour de valorisation et des délais de notification et de règlement, tels que décrits ci-dessous, permettront d'optimiser les modalités de négociation pour le Gestionnaire financier et, en fin de compte, de fournir une exposition au marché plus efficace. Le délai total entre la notification et le règlement restera le même et permettra également le règlement des rachats au cours de la même semaine pour toutes les Classes d'Actions, à l'exception des Classes d'Actions Q.

Les Compartiments investissent dans des fonds d'investissement sous-jacents dont les cycles de négociation, y compris les heures limites de réception des ordres de souscription, sont différents. Le fait de notifier les souscriptions et les rachats un Jour ouvrable avant le Jour de valorisation (pour toutes les Classes d'Actions, à l'exception des Classes d'Actions Q qui sont actuellement notifiées trois Jours ouvrables à l'avance) permettra au Gestionnaire financier d'investir plus efficacement les produits concernés au Jour de valorisation et de maximiser l'exposition au marché.

Le paiement des rachats sera normalement effectué dans un délai de trois Jours ouvrables à compter du Jour de valorisation concerné (pour toutes les Classes d'Actions, à l'exception des Classes d'Actions Q, pour lesquelles le délai est actuellement de quatre Jours ouvrables). Le déplacement du Jour de valorisation du mercredi au mardi offrira un délai suffisant pour effectuer le paiement des rachats au cours de la même semaine (pour toutes les Classes d'Actions, à l'exception des Actions Q).

Il n'y aura pas de changement dans le calendrier global de notification et de règlement pour toutes les Classes d'Actions, ni dans la définition actuelle de Jour ouvrable.

## Message du Conseil d'administration de votre Fonds

---

### Entrée en vigueur des modifications le 16 mai 2024

	Actuellement	Proposition
Jour de valorisation	Mercredi	Mardi
Notification des souscriptions, rachats, conversions*	Chaque Jour de valorisation (mercredi)	Un Jour ouvrable <u>avant</u> un Jour de valorisation (lundi)
Règlement des souscriptions et des rachats*	Dans les trois Jours ouvrables <u>après</u> le Jour de valorisation pour le Règlement des souscriptions. (le lundi de la semaine suivante)  Normalement pas plus de quatre Jours ouvrables <u>après</u> le Jour de valorisation pour le Règlement des rachats (le mardi de la semaine suivante)	Dans les deux Jours ouvrables <u>après</u> le Jour de valorisation pour le Règlement des souscriptions (le jeudi de la même semaine)  Normalement pas plus de trois Jours ouvrables <u>après</u> le Jour de valorisation pour le Règlement des rachats (le vendredi de la même semaine)

*\*Pour les Classes d'Actions Q, le seul changement concerne le Jour de valorisation, qui passe du mercredi au mardi. Les périodes de notification des souscriptions, rachats et conversions restent inchangées (trois Jours ouvrables avant le Jour de valorisation). Par conséquent, le jour de notification sera le jeudi précédant le Jour de valorisation et non le vendredi. Les périodes de règlement des souscriptions et des rachats restent également inchangées (respectivement deux Jours ouvrables après le Jour de valorisation (c'est-à-dire le jeudi) et quatre Jours ouvrables après le Jour de valorisation (c'est-à-dire le lundi)).*

**Veillez noter que les jours fériés peuvent avoir une incidence sur les jours susmentionnés et que, selon le contexte, le Jour ouvrable concerné peut être antérieur ou postérieur à la date indiquée.**

**Pour toute question sur les changements mentionnés, veuillez contacter le Siège social de la SICAV ou votre conseiller habituel. La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clés (DIC), ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement sur notre site [www.jpmorganassetmanagement.be](http://www.jpmorganassetmanagement.be).**

**Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama [www.beama.be](http://www.beama.be) et sur notre site [www.jpmorganassetmanagement.be](http://www.jpmorganassetmanagement.be).**

#### La SICAV

Nom : Private Bank Funds I

Forme juridique : SICAV de droit luxembourgeois

Type de fonds : OPCVM

Siège social : 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

## Etapes suivantes

Si vous acceptez ces **modifications**, aucune action n'est requise de votre part. Les changements prendront effet le 16 mai 2024.

**Rachat de tout ou partie de vos actions** : envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles jusqu'au 15 mai 2024. Veuillez noter que toutes les autres conditions et restrictions relatives au rachat, telles que détaillées dans le Prospectus, restent d'application.

**Pour plus d'informations** : vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit du Prospectus, des derniers rapports financiers du Fonds et des DIC en envoyant une demande par e-mail à l'adresse [fundinfo@jpmorgan.com](mailto:fundinfo@jpmorgan.com) ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).